Nations Unies S/PV.5289



Conseil de sécurité

Soixantième année

Provisoire

5289e séance
Lundi 24 octobre 2005, à 10 heures
New York

Président :	M. Motoc	(Roumanie)
Membres :	Algérie	M. Baali
	Argentine	M. Mayoral
	Bénin	M. Idohou
	Brésil	M. Sardenberg
	Chine	M. Wang Guangya
	Danemark	Mme Løj
	États-Unis d'Amérique	M. Bolton
	Fédération de Russie	M. Denisov
	France	M. de La Sablière
	Grèce	M. Vassilakis
	Japon	M. Oshima
	Philippines	M. Baja
	République-Unie de Tanzanie	M. Mahiga
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Emyr Jones Parry

Ordre du jour

Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité

Lettre datée du 7 octobre 2005, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2005/635)

05-56547 (F)



La séance est ouverte à 10 h 20.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité

Lettre datée du 7 octobre 2005, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2005/635)

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant de la Serbie-et-Monténégro une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Au nom du Conseil, je souhaite chaleureusement la bienvenue au Premier Ministre de la République de Serbie, S. E. M. Vojislav Koštunica.

Sur l'invitation du Président, M. Koštunica (Serbie-et-Monténégro) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. Kai Eide, Envoyé spécial du Secrétaire général chargé d'un examen global de la situation au Kosovo.

Il en est ainsi décidé.

J'invite M. Eide à prendre place à la table du Conseil.

Conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. Søren Jessen-Petersen, Représentant spécial du Secrétaire général et chef de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo.

Il en est ainsi décidé.

J'invite M. Jessen-Petersen à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2005/635, qui contient une lettre du Secrétaire général daté du 7 octobre 2005 transmettant l'examen global de la situation au Kosovo (Serbie-et-Monténégro).

Le Président (*parle en anglais*) : Je salue la présence à cette séance du Secrétaire général, S. E. M. Kofi Annan.

Je donne à présent la parole à l'Envoyé spécial du Secrétaire général, M. Kai Eide.

M. Eide (*parle en anglais*) : Je suis très reconnaissant au Secrétaire général de m'avoir demandé d'entreprendre cet examen global de la situation au Kosovo. Je vous suis très reconnaissant, Monsieur le Président, de me permettre d'en présenter les principales conclusions au Conseil de sécurité. Je suis heureux de voir le Premier Ministre Koštunica ici aujourd'hui. Nos discussions à Belgrade ont été très utiles pour mes travaux. Je voudrais dire mon admiration pour le dynamisme avec lequel le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Søren Jessen-Petersen, a assumé ses fonctions au cours de l'année écoulée.

L'objectif de l'examen était de déterminer si les conditions permettaient d'entamer le processus de définition du statut futur du Kosovo.

Dans un rapport au Secrétaire général l'an dernier (S/2004/932, annexe I, pièce jointe), j'ai souligné qu'il n'y aurait peut-être jamais de bon moment pour définir le statut futur du Kosovo. Cette impression s'est confirmée au cours de mes récents travaux.

Tout d'abord, la définition du statut futur du Kosovo est et restera une question politique extrêmement délicate, lourde de conséquences pour la région et pour le monde.

Deuxièmement, les positions fondamentales des parties restent diamétralement opposées et ne

présentent aucun point commun – ou alors très peu. Troisièmement, les perspectives d'une réconciliation véritable sur le terrain sont, et demeureront sans doute, modestes dans les circonstances actuelles.

Une grande partie des travaux sur l'examen global à été consacrée à l'évolution de la situation sur le terrain, notamment l'application des normes. Le tableau est effectivement contrasté.

La mise sur pied des institutions, la création d'un cadre juridique large et le développement des services publics ont été impressionnants. Au cours de l'année écoulée, il y a eu d'importants transferts de compétences, et il devrait y en avoir davantage dans un avenir proche. Les dirigeants locaux prennent progressivement le contrôle des nouvelles institutions et deviennent de plus en plus efficaces. Une fonction publique se met peu à peu en place et devient de plus en plus professionnelle. Je félicite les dirigeants et la fonction publique du Kosovo pour ces accomplissements. Il y a certes des lacunes à de nombreux égards, en raison du manque de compétences et de ressources et de l'absence d'un sens des responsabilités. La communauté internationale doit demeurer prête à fournir une assistance à long terme pour le développement institutionnel, y compris le renforcement des capacités.

Le cadre institutionnel inclut également des institutions de maintien de l'ordre : le Service de police du Kosovo et un système de justice. Tous deux sont opérationnels dans tout le Kosovo. Toutefois, il existe une incapacité et un manque de volonté d'appliquer les lois. Le Service de police du Kosovo se développe de façon prometteuse, mais le système de justice reste faible. Ces deux secteurs ont des difficultés à lutter contre des infractions graves, notamment les crimes à caractère interethnique, le crime organisé et la corruption, qui demeurent des menaces graves à la stabilité du Kosovo. Dans ces circonstances, il faudrait maintenir le nombre de juges et de procureurs internationaux, garantir une forte présence policière internationale bien qualifiée et redoubler de prudence dans le transfert des compétences dans des secteurs sensibles tels que la police et la justice. Nous devons veiller à ce que toutes les composantes du système de répression soient renforcées pour que chacun ait confiance en elles.

La situation concernant les relations interethniques est sombre. Il est vrai que la situation en matière de sécurité semble plus stable qu'il y a un an. Toutefois, la situation sur le terrain demeure inquiétante. Il y a fréquemment des cas de violence ou d'incidents interethniques non signalés qui ont un effet sur la sécurité et la liberté de mouvement. Quand les auteurs restent en liberté, le sentiment qui domaine est celui de l'impunité.

En outre, des dizaines de milliers de litiges relatifs aux logements n'ont toujours pas été réglés. Si on ne permet pas la reprise de possession des terres et des biens occupés illégalement, il sera difficile d'obtenir des retours viables. Il faut de toute urgence remédier au retard considérable accumulé dans les litiges immobiliers en souffrance.

Le processus des retours est actuellement presque entièrement interrompu. De l'avis général, il y a actuellement autant, voire plus, de Serbes du Kosovo à en partir qu'à y retourner et que ce processus pourrait s'accélérer. Nous devons inverser cette tendance. Il convient de revoir les politiques relatives aux retours pour aider ceux qui veulent retourner dans un endroit où ils puissent vivre, pas seulement là où ils ont vécu. Il convient aussi de mettre l'accent sur l'aide aux rapatriés sur de longues périodes ainsi qu'à ceux qui sont restés afin d'attirer ceux qui souhaitent rentrer.

Nous nous concentrons presque toujours sur la relation entre les Albanais du Kosovo et les Serbes du Kosovo, mais nous ne devons pas oublier que d'autres minorités connaissent également de graves difficultés. J'aimerais souligner que des camps de déplacés intérieurs, comme ceux de Plementina et Zitkovac, continuent d'exister, ce qui est très inquiétant. Pour inverser cette tendance dans les relations interethniques, il convient de placer l'accent sur la protection de l'identité de toutes les communautés et sur leur capacité à influer sur leur avenir. À cet égard, je voudrais mettre en exergue deux domaines où il importe de prendre des mesures.

Premièrement, il convient de créer des « espaces de protection » autour des institutions et des sites religieux orthodoxes serbes, avec la participation de la communauté internationale, afin de les rendre moins vulnérables aux manipulations politiques. Deuxièmement, il faudra prévoir une décentralisation plus poussée dans le cadre de nos efforts pour garantir un Kosovo viable et pluriethnique, où toutes les communautés pourront influer réellement sur leur propre existence. La délégation des pouvoirs aux

municipalités et le renforcement des compétences des municipalités où les minorités, en particulier les Serbes du Kosovo, jouiraient d'une confortable majorité, permettraient de mettre en place des garanties institutionnelles efficaces pour les minorités et accroîtraient la confiance dans les institutions centrales du Kosovo.

Comme je l'ai dit précédemment, il n'y a sans doute pas de bon moment pour traiter du statut futur du Kosovo. Néanmoins – et malgré les lacunes que je viens de mentionner – je crois sincèrement qu'il est temps maintenant d'entamer le processus de détermination du statut futur.

Depuis l'an dernier, un processus politique mu par une participation internationale plus active est en cours au Kosovo. Ce processus ne peut être interrompu ni arrêté. À présent qu'il est passé de la stagnation à l'attente, il ne faudrait pas que la stagnation reprenne le dessus.

Il est peu probable que retarder la détermination du statut futur du Kosovo aboutisse à une meilleure application des normes. Pour progresser, il faut que le sens de perspectives politiques ouvertes subsiste et que la communauté internationale soit disposée à mobiliser plus d'énergie et plus de détermination politiques.

Il y a désormais une attente commune à Pristina et à Belgrade, ainsi que dans la région, de voir débuter la détermination du statut futur. Au cours des travaux sur l'examen global, les interlocuteurs ont changé d'attitude vis-à-vis de ce processus.

Je suis convaincu que tout le monde tirera partie d'une plus grande clarté s'agissant du statut futur du Kosovo. Les populations seront mieux à même de prendre, en connaissance de cause, des décisions importantes sur leur propre avenir. Je le répète : tout le monde a besoin de clarté. Cette clarté éliminera un élément d'instabilité qui entrave aujourd'hui le développement économique et politique du Kosovo et de l'ensemble de la région.

Les objectifs de l'application des normes sont ambitieux; on ne peut pas les atteindre en une courte période de temps. L'application des normes exigera des efforts constants et résolus allant jusqu'au processus de détermination du statut futur du Kosovo et au-delà.

Le processus de détermination du statut futur en cours comporte le risque que l'attention et l'énergie se concentrent sur le statut au détriment de l'application des normes. D'autre part, l'ouverture du processus de détermination du statut futur signifie que la communauté internationale aura davantage de moyens de pression pour faire avancer l'application des normes. Je demande donc instamment à la communauté internationale d'utiliser pleinement ce levier. La réussite dans les négociations et la mise en œuvre du statut futur dépendront des progrès réalisés dans l'application des normes. Une application des normes insuffisante fait courir le risque que le statut futur du Kosovo soit un échec.

Je voudrais partager quelques réflexions sur le processus de détermination du statut futur. Au Kosovo, ce processus sera très différent des processus de paix qui ont été mis en œuvre dans autres régions de l'ex-Yougoslavie. Par opposition à ces processus, il y a au Kosovo très peu d'éléments sur lesquels on puisse s'appuyer s'agissant des plans et des préparatifs précédents. En outre, les négociations concernent un territoire qui fait encore partie d'un État souverain mais qui est administré par l'ONU par l'intermédiaire d'institutions provisoires d'administration autonome.

Tous les efforts devraient être faits pour réunir toutes les parties et les garder ensemble dans ce processus de détermination du statut futur. Le processus ne devrait pas être fait à la hâte. Toutefois, une fois le processus entamé, il faut également l'achever dans un délai raisonnable. La recherche de la clarté ne doit pas entraîner une période de confusion prolongée. Les États voisins auront besoin de comprendre le déroulement du processus, de l'appuyer et, surtout, d'être rassurés par la façon dont il est mené.

La communauté internationale aura besoin de vigueur pour poursuivre le processus de détermination du statut futur et pour mettre en œuvre ses résultats. Une reconfiguration de la présence internationale au Kosovo sera nécessaire, mais elle doit se faire de manière coordonnée afin de veiller à ce qu'aucune lacune n'apparaisse et que les exigences actuelles et à venir soient satisfaites. Pendant et après le processus de détermination du statut futur, la crédibilité de la communauté internationale sera très importante.

Le Kosovo continuera d'être tributaire d'une présence internationale – militaire et civile – importante sur le terrain. Le soutien nécessaire dans de nombreux domaines ne peut pas être fourni à distance. Aborder le processus de détermination du statut futur

ne veut pas dire passer à la dernière étape, mais à l'étape suivante de la présence internationale.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Eide de son exposé. Je donne maintenant la parole au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Søren Jessen-Petersen.

M. Jessen-Petersen (*parle en anglais*) : Au cours des 12 derniers mois, le Conseil a pris note de l'évolution positive de la situation au Kosovo, notamment des améliorations en matière de sécurité et en ce qui concerne l'application des normes. Mais le Conseil a également souligné la nécessité d'autres progrès. Il y a une quinzaine de jours, après avoir reçu le rapport de l'Ambassadeur Eide, le Secrétaire général a recommandé au Conseil que le processus de détermination du statut futur du Kosovo reprenne très bientôt. Je voudrais également remercier l'Ambassadeur Eide pour un rapport honnête, objectif et équilibré.

La mise en route du processus de détermination du statut sera un moment très important pour le Kosovo. Et même si on ne peut pas encore savoir quelle en sera l'issue, j'ai bon espoir que le règlement du statut du Kosovo ne pourra avoir qu'un effet positif sur la région dans son ensemble, y compris sur la Serbie, pour ce qui est de la stabilisation politique, de la réconciliation et de la croissance économique. Le chemin à parcourir sera sans doute semé d'embûches, mais il doit être clair pour tous qu'en rester au statut quo actuel n'est pas une option valable.

Je sais que le Premier Ministre du Kosovo a transmis une lettre à distribuer au Conseil. Dans cette lettre, le Gouvernement s'engage à avancer et à s'attaquer avec détermination aux obstacles qui continuent d'empêcher le Kosovo de satisfaire ses aspirations et qui continuent de retarder sa marche vers un avenir en Europe.

Le Premier Ministre Koštunica signale dans sa lettre qu'il faut avancer aussi bien en dehors qu'à l'intérieur du processus de détermination du statut. En d'autres termes, la vie politique au Kosovo ne peut pas se limiter entièrement à des pourparlers sur le statut, même s'ils sont essentiels. Il y a beaucoup de travail à accomplir parallèlement aux pourparlers et, comme vient de l'indiquer l'Ambassadeur Eide, la communauté internationale dispose d'importants moyens de pression.

Cela étant, la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) a identifié six domaines prioritaires sur lesquels nous avons l'intention de nous concentrer au cours des mois à venir. Pour déterminer ces domaines prioritaires, nous nous sommes, bien entendu, inspirés du rapport de l'Ambassadeur Eide. Les membres du Conseil constateront que dans sa lettre le Premier Ministre exprime sa détermination à continuer de déployer des efforts importants pour parvenir à ces priorités.

La première priorité consiste à poursuivre rapidement l'application des normes. Les Institutions provisoires d'administration autonome et la MINUK ont revu le Plan d'application des Normes pour le Kosovo, l'objectif étant de renforcer les progrès réalisés dans les domaines qui apporteraient la plus grande amélioration possible aux conditions de vie des minorités au Kosovo et favoriseraient un avenir pluriethnique.

La liberté de circulation et les retours constituent deux domaines clefs. Pour ce qui est des retours, nous ne devons ménager aucun effort pour rassurer les Serbes du Kosovo qui vivent au Kosovo et améliorer leurs conditions de vie, tout en favorisant les conditions propices au retour durable des personnes encore déplacées. Je ne m'attends pas à ce qu'il y ait un grand nombre de retours avant que le statut ne soit clairement défini, mais afin de rassurer les Serbes du Kosovo quant à leur avenir au Kosovo, et pour encourager les retours, nous avons besoin de l'engagement constructif de Belgrade et de la participation directe des Serbes du Kosovo.

Alors que le Plan d'application des Normes est renforcé, nous œuvrons, en collaboration avec les Institutions provisoires et l'Union européenne, à intégrer ce plan et le Plan d'action du partenariat avec l'Europe, afin que les progrès et les normes puissent être liés à des incitations qui rapprocheraient le Kosovo de l'avenir européen qu'il partage avec tous les États des Balkans occidentaux.

L'une des normes clefs a trait à l'économie. La privatisation, la modernisation de la gestion des entreprises publiques et la mise en place d'un régime juridique axé sur le marché ont tous posé les bases d'une croissance éventuelle de l'économie du Kosovo et de perspectives d'un avenir meilleur pour tous ses habitants.

En ce moment même, le Fonds monétaire international (FMI) est à Pristina où il s'attache, de concert avec les Institutions provisoires et la MINUK, à renforcer les programmes de gestion financière du Kosovo et à poser les bases d'une grande conférence des donateurs pour le mois de décembre, qui assouplirait les contraintes budgétaires et favoriserait le développement, ce qui se traduirait par une relance de la croissance. Toutefois, si le statut n'est pas clair, les progrès seront limités, car les investissements étrangers directs et l'accès à des prêts continueront d'être extrêmement problématiques.

Dans ce contexte, je voudrais ajouter que l'existence de débouchés économiques pour tous peut jouer un rôle majeur en faveur de la réconciliation, tandis qu'une stagnation continue et l'absence de perspectives économiques continueront d'être une cause clef d'instabilité.

La deuxième priorité consiste à aider les Institutions provisoires à poursuivre une réforme globale des pouvoirs publics locaux. Pour veiller à ce que Belgrade soit en mesure de participer au débat sur une réforme d'ensemble, j'ai informé le Président Tadic et le Premier Ministre Koštunica, lors d'une récente visite que j'ai effectuée à Belgrade, que les Institutions provisoires étaient prêtes à donner suite à la réunion qui s'est tenue il y a peu à Vienne, sous l'égide de l'Ambassadeur Eide, entre le ministre serbe responsable des pouvoirs publics locaux et son homologue du Kosovo. Un dialogue direct de ce genre pourrait, dans un premier temps, porter principalement sur les compétences des autorités locales, question d'importance cruciale pour assurer aux minorités que leur avenir dépendra d'une autorité et d'une administration locales agissant au sein d'un processus de gestion centrale du Kosovo. Une réforme générale qui bénéficierait à toutes les communautés du Kosovo est désormais à l'ordre du jour et, une fois que trois des cinq projets pilotes auront été mis en œuvre avec succès, je crois qu'il sera possible de mener cette réforme en même temps que les pourparlers sur le statut.

S'agissant de la troisième priorité, nous continuerons d'œuvrer à l'élaboration d'un programme global de sécurité, notamment le transfert des compétences de la MINUK à deux nouveaux ministères des Institutions provisoires – les Ministères de l'ordre public et de la justice – d'ici la fin de l'année. L'état de droit, accompagné de la prestation effective de la justice, et la lutte continue contre le crime organisé, sont des besoins essentiels de toute société viable. Nous avons encore un long chemin à parcourir, mais je crois que les transferts dans les domaines de la justice et de la police sont indispensables à l'élaboration du statut.

En même temps, nous savons très bien que ces deux secteurs sont très sensibles, comme l'a également observé l'Ambassadeur Eide. Nous avons indiqué clairement que ces transferts seraient progressifs et dépendraient, à chaque étape, de la transparence et de la non politisation. Nous ne considèrerons pas seulement les besoins de ces deux ministères, mais l'ensemble de la question de la sécurité en préconisant un examen interne global du secteur de la sécurité. Ce processus, qui inclut toutes les communautés du Kosovo, a pour but de faire comprendre les obstacles auxquels se heurte le Kosovo dans le domaine de la sécurité et donc, de favoriser la conception de sa future organisation interne de sécurité, laquelle sera mise en œuvre une fois réglée la question du statut.

Quatrièmement, les Institutions provisoires, la MINUK et les donateurs consolideront comme il se doit nos initiatives en matière de renforcement des capacités afin que, quel que soit le résultat des pourparlers sur le statut, les institutions du Kosovo soient pleinement en mesure d'assumer les responsabilités qui leur reviendront. Ces 12 derniers mois, beaucoup de progrès ont été réalisés grâce au transfert continu des compétences de la MINUK aux autorités provisoires centrales et locales. Les Institutions provisoires se sont engagées à mettre sur pied un plan d'action dans un avenir très proche. Ce plan d'action fera le point sur les besoins en matière de capacités et la manière d'y répondre, en prévision des modalités de gestion du Kosovo après le statut. Ainsi, le Gouvernement et ses ministères d'exécution pourront procéder à une planification coordonnée et stratégique, et il en sera de même pour les donateurs qui pourront appuyer les besoins recensés.

Cinquièmement, nous continuerons de restructurer la MINUK au cours de la prochaine période afin de disposer d'un système optimal pendant tout le processus de définition du statut. En même temps, nous coopérons avec nos partenaires internationaux, tels que l'Union européenne, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et l'OTAN, à la préparation d'une transition progressive et organisée vers de futurs arrangements

possibles qui feront suite, sans leur porter préjudice, aux conclusions des pourparlers sur le statut. Nous avons entamé un processus de dialogue officieux avec des partenaires clefs afin d'identifier les domaines où une présence et un appui continus de la communauté internationale pourraient s'avérer nécessaires pour les autorités et les citoyens du Kosovo.

Enfin, pour favoriser une coopération étroite entre la Force de paix au Kosovo (KFOR), la MINUK et le Service de police du Kosovo et, de plus en plus, avec les autorités centrales et locales au Kosovo, nous poursuivrons nos efforts en vue de maintenir un environnement sûr pour tous au Kosovo. À l'heure actuelle, les conditions de sécurité au Kosovo sont stables, mais récemment, des incidents isolés sont venus nous rappeler que si le processus difficile de définition du statut est sur le point de commencer, il ne faut pas se laisser aller à un optimisme démesuré. Ce processus et d'éventuelles provocations de la part des différentes parties mettront sans doute à l'épreuve notre aptitude à maintenir les conditions de sécurité qui, dans l'ensemble, prévalent au Kosovo depuis 18 mois.

Le Commandant de la KFOR – auquel je tiens à rendre hommage, ainsi qu'à ses troupes – et moi-même sommes certains d'être bien équipés pour répondre à toute menace qui tenterait de bloquer la marche en avant du Kosovo. En effet, le prochain processus de définition du statut présente des dangers et met les dirigeants politiques devant des choix difficiles, mais il constitue une chance énorme pour le Kosovo. C'est l'occasion pour les dirigeants albanais du Kosovo de faire la preuve de leur engagement d'agir et de prendre des mesures décisives en faveur de l'édification d'une société pluriethnique, démocratique et tolérante qui leur donnera sans doute plus de chance de réaliser leurs rêves et leurs objectifs une fois le statut arrêté.

Je crois que le processus de définition du statut est l'occasion pour Belgrade, et surtout pour les Serbes du Kosovo, de s'investir. Les prochains mois leur donneront une occasion unique de définir leur rôle et leur position pour l'avenir du Kosovo. Il est indispensable qu'ils saisissent cette chance et fassent entendre leur voix tant dans les pourparlers sur le statut que dans les institutions du Kosovo pendant la durée de ces pourparlers. J'espère que Belgrade ne laissera pas passer l'occasion de permettre à la communauté serbe du Kosovo d'occuper les sièges qui lui reviennent à l'Assemblée et dans les Institutions provisoires du Kosovo à tous les niveaux, afin qu'elle puisse jouer un rôle actif dans l'élaboration de l'avenir du Kosovo.

Je tiens à souligner un élément qu'il ne faut pas oublier et qui a également été mentionné par l'Ambassadeur Eide. Le processus de définition du statut est un processus au cours duquel les voix de la société civile et de toute la population du Kosovo doivent être entendues et respectées. Les Turcs, les Bosniaques, les Gorani, les Rom, les Croates, les Ashkali et les Egyptiens méritent tout autant notre considération et ont tout autant leur mot à dire sur l'avenir du Kosovo que les Serbes et les Albanais. La grande valeur du Kosovo, c'est sa diversité.

Nous savons tous que les positions de Belgrade et de Pristina restent très divergentes à propos de la question du statut du Kosovo. Mais il en sera ainsi tant que cette question n'aura pas été réglée dans le cadre d'un processus international. Le plus tôt cela se produira, le mieux ce sera pour les populations du Kosovo et de la région. Après plus de six ans de participation et d'investissement de l'ONU au Kosovo, nous avons maintenant l'occasion d'aider les populations à tourner la page sur leur passé douloureux et à construire un avenir pacifique et prospère.

Le Conseil de sécurité a bien sûr joué un rôle essentiel qui nous a permis d'arriver à la situation actuelle. Je sais que je peux compter sur l'appui et l'engagement actif et continu des membres de ce Conseil tant aujourd'hui que lors de la prochaine phase décisive de l'application de sa résolution 1244 (1999).

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole au Premier Ministre de la République de Serbie-et-Monténégro, S. E. M. Vojislav Koštunica.

M. Koštunica (Serbie-et-Monténégro) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord exprimer le grand respect dans lequel je tiens cet organe de l'Organisation mondiale. Je m'adresse aux membres aujourd'hui en leur qualité de représentants des États membres du Conseil de sécurité, en étant fermement convaincu que ce dernier est le garant le plus crédible et le plus fiable des fondements non seulement de l'ONU mais de l'ordre mondial dans son ensemble. Les membres savent mieux que quiconque que l'inviolabilité de la souveraineté et de l'intégrité des États fait partie des principes fondamentaux.

Mon pays, la Serbie-et-Monténégro est un membre loyal et actif de l'ONU. Il a prouvé à maintes

reprises tant en paroles qu'en actes son attachement aux principes régissant la paix et la stabilité dans le monde d'aujourd'hui. Dans le même esprit de confiance, nous attendons du Conseil de sécurité qu'il exerce son autorité et, dans le cas de la Serbie-et-Monténégro et de sa province le Kosovo-Metohija, qu'il protège la souveraineté et l'intégrité territoriale de mon pays.

Je pense que nous partageons tous la conviction que le démantèlement d'un État démocratique et la modification contre son gré de ses frontières internationalement reconnues sont des options inenvisageables. Cela serait non seulement un cas unique en matière de droit international et de pratique de l'ONU mais aussi un précédent dangereux, qui aurait de graves répercussions à long terme pour l'ordre international en général. Je voudrais dire au Conseil que la responsabilité qui lui incombe aujourd'hui n'est pas seulement liée au sort d'un seul État des Balkans. Ce qui est en jeu ici, c'est une série de principes fondamentaux que l'ONU accepte et doit accepter dans sa mission de sauvegarder la paix dans le monde.

Il m'importe de souligner devant le Conseil de sécurité que la Serbie-et-Monténégro est tout à fait prête à assumer sa part de responsabilité dans le processus de règlement de la question du Kosovo-Metohija, conformément aux principes fondamentaux du droit international et des valeurs démocratiques du monde actuel. Dans ce cadre général, nous sommes déterminés à trouver une solution de compromis et à assurer une autonomie importante pour le Kosovo-Metohija dans le cadre de la Communauté étatique de Serbie-et-Monténégro. L'avenir de mon pays, de la région et, dans une certaine mesure, de l'Europe elle-même est tributaire d'un règlement juste et viable de la question du Kosovo.

Nous nous adressons donc à cette tribune avec respect et confiance, dans l'attente qu'elle agisse de manière décisive dans l'esprit de ses documents antérieurs et notamment de sa résolution 1244 (1999) du 10 juin 1999. Cette résolution réaffirme clairement la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Serbie-et-Monténégro, et nous sommes persuadés que les décisions futures du Conseil ne s'écarteront pas de ce principe fondamental de l'ONU.

Le Conseil de sécurité est aujourd'hui confronté à une tâche monumentale. Il doit décider de l'opportunité de passer à l'étape suivante du règlement de la question du Kosovo-Metohija, alors que les tâches clairement définies de l'étape précédente restent inachevées. Lors de séances antérieures du Conseil sur le Kosovo-Metohija, nous avons présenté plusieurs évaluations, preuves à l'appui, de la situation difficile qui règne dans la province, en mettant particulièrement l'accent sur la position désespérée des Serbes et autres non-Albanais. Nous avons à maintes reprises fourni des arguments convaincants relatifs non seulement à l'absence de multiethnicité au Kosovo-Metohija mais aussi aux graves violations des libertés et des droits fondamentaux, qu'il s'agisse tout simplement du droit à la vie ou à vivre sans peur.

Le rapport de l'Ambassadeur Kai Eide dont sont aujourd'hui saisis les membres du Conseil (S/2005/635) a deux principaux objectifs : fournir une évaluation complète de la situation au Kosovo et, sur la base de cette dernière, déterminer s'il faut engager des pourparlers sur le statut futur de la province. La tâche de l'Ambassadeur Eide a consisté notamment à évaluer les progrès réalisés dans l'application des normes qui constituent le fondement d'une société démocratique, multiethnique et viable sur le plan économique.

Dans son examen complet, l'Ambassadeur Eide présente de nombreux faits essentiels, notamment en ce qui concerne la situation difficile des communautés serbes et autres communautés non albanaises au Kosovo-Metohija. Je cite : « on n'a pas réussi à faire grand-chose pour asseoir les fondements d'une société pluriethnique. Face à ce sombre tableau, les dirigeants du Kosovo et la communauté internationale doivent agir d'urgence ». Les communautés minoritaires – notamment les Serbes du Kosovo – ont un « sentiment d'insécurité » qui « n'est pas qu'une impression et est en partie fondé ». Quoi qu'il en soit, d'après l'Ambassadeur Eide, « on ne peut pas espérer que [les minorités] soient prêtes à prendre des risques pour vérifier que la liberté de circulation et la sécurité sont bien réelles ».

« À l'heure actuelle, les droits de propriété ne sont ni respectés ni garantis », dit-il. Cela comprend de nombreux cas de saisie illégale de biens de l'État serbe dans le cadre du processus de privatisation, qui ne sont pas mentionnés expressément dans son rapport. « Les constructions et les occupations illégales de maisons... sont la norme ». En ce qui concerne les communautés minoritaires, le rapport Eide affirme que « les harcèlements, les pillages, les vols de bétail et autres

incidents de ce type sont monnaie courante ». Cela s'ajoute au « phénomène généralisé » de « l'occupation illégale des terres, surtout agricoles, auxquelles les propriétaires ne peuvent pas avoir accès pour les exploiter ou les cultiver sans courir de risque ».

Les phrases suivantes au paragraphe 50 du rapport Eide sont particulièrement significatives :

> « Le processus des retours est presque entièrement interrompu à cause du manque de sécurité, du non-respect des droits de propriété et de l'incertitude en ce qui concerne l'avenir. Comme elles ont l'impression que ceux qui commettent des crimes ne sont pas punis et qu'il leur serait très difficile d'obtenir des moyens de subsistance durables, la plupart des personnes qui ont quitté le Kosovo après juin 1999 ne sont pas revenues ».

Ces déclarations revêtent une importance particulière à la lumière de données précises qui ne figurent pas dans le rapport. Aujourd'hui, plus de 60 % des Serbes du Kosovo sont des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays en Serbie centrale. À part le nord du Mitrovica, il n'y a plus de Serbes à Priština, à Prizren, à Pec, à Gnjilane, à Urosevac et dans d'autres villes de la province. Les Serbes du Kosovo-Metohija en sont réduits à une population rurale qui ne fait que diminuer en nombre, vit dans la crainte et est souvent privée de ses droits les plus fondamentaux.

La meilleure illustration de la situation juridique précaire de la communauté serbe au Kosovo-Metohija est le fait que 17 000 procès concernant des revendications foncières individuelles de la part de Serbes locaux aient été réglés en leur faveur, sans qu'aucune des décisions n'ait été réellement appliquée. Depuis juin 1999, les chrétiens orthodoxes ont été exposés à des persécutions délibérées et brutales. Environ 150 églises et monastères orthodoxes ont été détruits ou endommagés de façon irréparable. Les cimetières orthodoxes dans l'ensemble de la province ont été profanés ou détruits.

Le rapport Eide impute ces violations massives des droits de l'homme et des minorités à la violence ethnique dirigée contre les minorités, mais aussi à la fragilité et au dysfonctionnement des institutions, en particulier de la police et de la justice. Cela s'applique aussi bien aux institutions provisoires centrales – dans lesquelles, comme le souligne le rapport, « les Serbes du Kosovo redoutent de ne devenir qu'un élément décoratif. .. sans possibilité d'obtenir des résultats tangibles » – qu'aux institutions d'administration autonome, qui n'ont toujours pas défini, et encore moins mis en œuvre, des plans adéquats de protection des Serbes et des autres communautés non albanaises.

En dépit de tout cela, l'Ambassadeur Eide nous recommande de passer à l'étape suivante du processus : les négociations sur le statut futur. Précisant qu'« il n'y aura pas de moment privilégié pour aborder la question du statut futur du Kosovo », il insiste sur la nécessité de poursuivre l'application des normes tout au long des négociations sur le statut futur. Pour chacun d'entre nous, la question qui compte le plus n'en demeure pas moins de savoir si les négociations sur le statut futur pourront aboutir sachant que les normes vitales des droits de l'homme et des libertés fondamentales ne sont pas appliquées au Kosovo-Metohija et qu'il est peu probable qu'elles le soient dans un avenir prévisible. Aujourd'hui, je crois que cette question exige la réponse suivante. Seule une évaluation minutieuse et parfaitement réaliste de la situation au Kosovo-Metohija, à laquelle le rapport de l'Ambassadeur Eide contribue sensiblement, nous permettra d'atteindre ce que je veux être l'objectif commun de toutes les parties impliquées dans la question du Kosovo : un Kosovo-Metohija démocratique et multiethnique, où la peur et la violence céderont la place au respect des droits.

Je voudrais souligner ici que la Serbie-et-Monténégro participera aux prochains pourparlers en se fondant sur les principes et les normes de base du droit international, ainsi que sur les valeurs démocratiques universellement reconnues. J'indique également que mon pays ne doute pas que le Conseil de sécurité s'appuiera sur le principe de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États démocratiques pour définir le cadre des négociations sur le statut futur du Kosovo-Metohija et leur fixer le mandat de l'instituer en province à l'intérieur de l'État internationalement reconnu qu'est la Serbie-et-Monténégro. Je tiens à souligner que tous ces principes du règlement de la question du Kosovo-Metohija sont précisément ceux de l'ONU, que le Conseil de sécurité est tenu d'appliquer. Qu'il me soit permis de les rappeler.

Notre premier principe, je le répète, est que tout règlement doit respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Serbie-et-Monténégro, État internationalement reconnu, Membre de l'ONU et

d'autres organisations internationales. Ce principe repose sur les sources du droit international, notamment la Charte des Nations Unies et l'Acte Final d'Helsinki, et il est confirmé, dans le cas qui nous occupe, par la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, laquelle reconnaît expressément la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Serbie-et-Monténégro. Les frontières et l'intégrité territoriale des États créés à la suite de l'éclatement de l'ex-Yougoslavie sont également garanties dans un certain nombre de documents et d'accords internationaux, comme les avis de la Commission d'arbitrage de la Conférence sur la Yougoslavie, en particulier son Avis No 3 en date du 11 janvier 1992, et l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine du 21 novembre 1995, également connu sous le nom Accord de Dayton-Paris.

En plus d'être étayés par les sources et règles fondamentales du droit international, ces principes son confirmés dans les résolutions du Conseil de sécurité relatives à la crise au Kosovo et antérieures à la résolution 1244 (1999) : 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998) et 1239 (1999). Toutes reconnaissent expressément la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Serbie-et-Monténégro. Par ailleurs, je voudrais dire que le Conseil de sécurité, juridiquement lié par la Charte des Nations Unies, est selon moi l'instance compétente pour déclarer explicitement qu'en l'occurrence, nous ne débattons pas d'obligations non contraignantes des États, mais des normes les plus rigoureuses du droit international, les normes du *jus cogens*, dont le respect est une condition sine qua non du bon fonctionnement de la communauté internationale dans son ensemble.

Deuxièmement, les négociations sur le statut futur doivent tenir compte du fait que la Serbie-et-Monténégro est un État démocratique. Il est pour nous inconcevable, et je suis sûr que les membres de cet auguste organe partagent cet avis, d'imposer des solutions à une démocratie contre sa volonté, surtout lorsque ces solutions remettent en question ses frontières internationalement reconnues. Toute tentative d'imposer une solution de ce type en légalisant de facto la partition de la Serbie, autrement dit en imposant la sécession d'une partie de son territoire, équivaudrait à une violation du droit d'un État démocratique ainsi que du droit international.

Troisièmement, notre action politique aura pour but de définir des structures spécifiques et viables pour l'autonomie du Kosovo-Metohija, dans lesquelles les intérêts légitimes des Albanais du Kosovo seront pleinement reconnus. Je rappelle au Conseil que la résolution 1160 (1998) du Conseil de sécurité avait proposé comme solution politique l'octroi d'une autonomie substantielle à la province, ce qui a été réaffirmé dans les conclusions des Ministres des affaires étrangères des pays membres du Groupe des Huit, le 6 mai 1999, ainsi que dans l'Accord de juin 1999 qui a mis fin aux hostilités au Kosovo.

Enfin, je pense que les membres du Conseil conviendront avec moi qu'en négociant dans la paix le statut futur du Kosovo-Metohija à l'intérieur de la Communauté étatique de Serbie-et-Monténégro, on franchira un pas décisif en direction de l'intégration européenne de mon pays et de la région tout entière. Une solution négociée suppose un compromis aux termes duquel ni les Serbes ni les Albanais ne pourront réaliser la totalité de leurs objectifs et aspirations. D'un autre côté, le compromis est indispensable pour poursuivre notre intégration au sein de l'espace économique, social et culturel européen et, à terme, de l'Union européenne.

Ces conditions essentielles forment le cadre dans lequel notre pays, animé de bonnes intentions et d'une grande foi en l'avenir, s'apprête à engager le processus de définition du statut futur du Kosovo-Metohija.

Le processus de définition du statut futur aura des chances maximales de succès si la plus complexe et la plus importante de ses étapes implique des pourparlers directs entre les représentants des deux parties. Je suis sûr que nous sommes tous d'accord pour dire que les négociations sur le statut futur devraient viser un règlement négocié entre les parties qui soit conforme aux principes et aux normes de base du droit international. Si tel est véritablement notre but, nous sommes tenus de conduire des pourparlers directs. Si cela n'est pas possible dès le début, il faudra bien sûr que l'Envoyé spécial du Secrétaire général s'emploie au maximum à le rendre possible. Nous sommes fermement convaincus que la seule manière d'aboutir à une solution négociée est de conduire des négociations directes avec la médiation de l'Envoyé spécial et de ses collaborateurs.

Je voudrais dire que la situation générale en Serbie-et-Monténégro, ainsi qu'au Kosovo-Metohija, est très différente de ce qu'elle était en juin 1999. Un gouvernement démocratique a été mis en place en

Serbie, la Serbie-et-Monténégro a défini son statut au sein de l'ONU et s'est irréversiblement engagée sur la voie de l'intégration européenne. Tout cela a ajouté une dimension démocratique à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la Serbie-et-Monténégro, internationalement reconnues et confirmées de façon explicite en juin 1999. Le respect véritable des droits de l'homme et des minorités, l'entretien de relations de bon voisinage ainsi que la paix régionale et mondiale sont désormais les principes directeurs de la politique intérieure et extérieure de mon pays. La Serbie-et-Monténégro s'affirme de plus en plus comme le rempart des valeurs démocratiques fondamentales, tant sur son territoire que dans la région.

Je voudrais terminer ma déclaration en indiquant que mon pays est déterminé à déployer tous les efforts possibles pour parvenir à une solution négociée qui reposerait sur le compromis conjointement avec le Conseil de sécurité et qui serait conforme aux normes du droit international. J'espère que l'autre partie au différend sera prête à assumer sa part de responsabilités. Je suis convaincu que la communauté internationale, incarnée par l'Organisation des Nations Unies, ne cèdera pas aux menaces de violence et n'autorisera pas que l'on démembre un État démocratique ou que l'on sape les principes les plus fondamentaux de l'ordre international. Je suis convaincu, et les membres du Conseil mieux que quiconque le comprendront, qu'aucun État libre et démocratique ne pourrait accepter une telle chose quelles que soient les circonstances. Car c'est exactement ce dont nous débattons aujourd'hui.

Persuadé que nous partageons les mêmes principes qui sous-tendent à la fois l'ordre juridique international et l'ONU elle-même, j'ai pleinement confiance dans le Conseil de sécurité et dans son traitement juste de la question du Kosovo-Metohija. Aujourd'hui, j'attends du Conseil rien moins que la justice élémentaire et rien de plus que la reconnaissance du fait que mon pays a droit de bénéficier des mêmes principes universels que chacun des pays membres du Conseil, ainsi que tous les autres États qui appartiennent à la famille internationale des nations démocratiques.

Enfin, convaincu que le Conseil de sécurité examinera les arguments que j'ai présentés en toute honnêteté, je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, de m'avoir donné l'occasion de prendre la parole à la présente séance très importante.

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de la question inscrite à son ordre du jour. Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, j'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 11 h 15.